

2019 : L'ANNÉE DU NEUF ?

RÉUNION NATIONALE DE LA FDE DU 24 JANVIER 2019

Compte-rendu synthétique

À l'initiative du SNESUP-FSU, près de 50 élu-es et militant-es de différents syndicats représentant les enseignant-es du premier degré, du second degré et du supérieur (SNEP, SNES, SNESUP, SNUIPP, FERC-Sup-CGT, SGEN-CFDT) ont échangé à Paris sur l'actualité de la réforme de la formation des enseignant-es et CPE portée par J.-M. Blanquer. Son caractère très dangereux est maintenant bien identifié par la très grande majorité des personnels enseignants et BIATSS des ÉSPÉ, comme par les enseignant-es des différents degrés. La richesse et la qualité des échanges ont permis de partager des analyses précises et convergentes sur les effets prévisibles de cette réforme menée à coup de communication et de propos de pseudo "bon sens" par le ministre.



JANVIER 2019 | réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski, Stéphanie Péraud-Puigsegur, Pierre Sémidor

Tou-te-s les présent-es dénoncent le morcellement voulu des « négociations » et surtout le très grand mépris dans lequel les ministères concernés tiennent la parole des acteurs/trices de la formation, quel que soit leur statut. *Aucun secteur n'est épargné par la contractualisation et la caporalisation galopantes.*

- Les étudiant-es, d'abord qui vont être utilisés-es comme moyens d'enseignement et soumis de plus en plus tôt (dès la L2) aux exigences et à l'autorité de l'employeur, au détriment de la nécessaire liberté pour l'étude. L'entrée généralisée dans le métier par la précarité prépare une remise en question du statut des fonctionnaires de l'Éducation nationale et témoigne d'un renoncement à former des enseignant-es concepteurs/trices au profit d'exécutant-es soumis-es aux « bonnes pratiques » édictées par le ministère de l'Éducation nationale.

- Les formateurs/trices ensuite : à temps partagé, soumis au bon vouloir des inspections, écartelé-es entre leurs établissements et la formation, corvéables à merci ; à temps plein de statut 1^{er} ou 2^d degré dont l'existence est menacée à court terme malgré leur engagement et leurs compétences spécifiques et indispensables au bon fonctionnement des ÉSPÉ ; les enseignant-es-chercheur-es toujours plus isolé-es dans des Masters où la recherche devient anecdotique et de pur affichage. La réforme va ainsi déstabiliser les

équipes pluri-catégorielles efficaces qui avaient encore réussi à se maintenir malgré les précédentes réformes.

- Quant aux futurs Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), ils ne seront plus que des coquilles vides, de moins en moins démocratiques et autonomes, soumis à une direction sur le choix de laquelle les élu-es, représentant les personnels enseignants et BIATSS mais aussi les usagers, ne seront même plus consultés.

Face à cette réforme destructrice dont le vote est prévu courant février, différents types d'actions sont proposés :

- *motion* qui pourra être déclinée localement dans les différents conseils (format odt : <https://frama.link/uAAyym8U> et format word : https://frama.link/GyEsk_co)
- *demandes d'audience immédiate* auprès des présidents des universités et des recteurs, des parlementaires ;
- *rencontres avec les associations de parents d'élèves* pour informer de la gravité de la réforme et les inviter à se mobiliser à nos côtés ;
- *rassemblements devant les inspections académiques et les rectorats le 5 février* pour porter les inquiétudes et affirmer notre refus de l'aggravation de la situation de la FDE ; nuit des ÉSPÉ...

Nous avons aussi discuté du point aveugle que constitue la FDE dans la situation sociale actuelle (augmentation des frais d'inscription à l'université, les « Gilets jaunes », les « Stylos rouges » (qui n'évoquent pas ou peu la question de la formation). C'est la raison pour laquelle nous espérons donner de la visibilité à nos revendications par les actions du 5 février. Cela n'exclut pas des formes de luttes plus "dures" (boycott d'instances, refus de travailler sur maquettes, etc.) mais le meilleur niveau de décision nous a semblé l'AG des personnels de chaque ÉSPÉ pour ne pas engager des actions par trop minoritaires par défaut de débat préalable et vote. En fonction de la mobilisation du 5 février, les choses pourront s'enchaîner, espérons-le.

Nous appelons donc tou-te-s les élu-es des ÉSPÉ à organiser des AG, à soumettre à leur CE et au CA de leur université la motion inter-syndicale en préparation, à se saisir de la journée du 5 février 2019 pour organiser des rassemblements et revendiquer une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux, afin de défendre collectivement le statut des nouveaux/elles entrant-es dans le métier.

Les documents de la réunion du 24 janvier 2019 sont disponibles ici : <https://frama.link/50FJwYS4>.

On le savait, mais ça va mieux en le disant: rien n'interdit d'organiser des élections partielles pour le collège des usagers, quand il faut remplacer des élus qui sortent de l'ÉSPÉ lors de leur deuxième année de mandat, une fois leur formation terminée. Cela paraît évident... pourtant à l'ÉSPÉ de Poitiers, cela n'allait pas de soi. Après plusieurs refus de la direction et trois séances du CE sans aucun représentant des étudiants et stagiaires... la FSU a finalement obtenu gain de cause. L'université de la confiance ?

LE RÉSEAU ÉCRIT AUX ÉSPÉ...

Ne vous inquiétez pas, il s'en occupe !

Pendant que les ministères travaillent consciencieusement à démolir la formation, avec l'appauvrissement des contenus, la fragilisation des équipes, le renforcement de l'utilisation des stagiaires, et même des étudiants, comme moyens d'enseignement et de remplacement... le Réseau des ÉSPÉ « *reste mobilisé pour faire connaître et partager sa conception de la formation des enseignants et poursuivre le dialogue engagé avec les tutelles* » (communication reçue par de nombreux collègues des ÉSPÉ fin janvier). Ouf! nous voilà rassurés. Attendons donc qu'ils finissent de « dialoguer » (avec les tutelles, pas avec le SNESUP-FSU, qui n'a jamais été reçu malgré ses demandes réitérées).

Nomination des administrateurs provisoires des ÉSPÉ, en ligne ici: <https://frama.link/L12Mg2JJ>. La parité progresse...

ARRÊTÉ ET RÉFÉRENTIEL

on publie les mêmes... ou presque !

Les « nouvelles » versions du projet d'arrêté master et du référentiel de formation sont sorties. Si vous avez lu les versions initiales (celles qui ont fait l'objet de « concertations »)... Vous gagnez du temps. Ce sont les mêmes à peu de choses près! Aucun des problèmes soulevés n'a été résolu: toujours 40 ECTS pour le stage en M2, injonction à 30 % d'enseignants à temps partagé dans la formation, resserrement des contenus de formation sur les « fondamentaux »... Leur examen, prévu au CTMEN le 30 janvier, a été repoussé, après les dernières déclarations en date du ministre Blanquer sur la position des concours.

Le 23 janvier 2019, dans le cadre restreint de la *Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée*, J.-M. Blanquer annonce que « le concours enseignant a vocation à se dérouler en M2. En réalité, cette annonce ne dit rien: s'agit-il de la *même* position pour tous les concours (PE, PLC et CPE)? Admissibilité et admission sont-elles programmées en M2 à la suite l'une de l'autre? Ou bien à des moments dissociés? Aucune indication sur la formation *avant* comme *après* le concours. Rien sur la nature et le contenu des épreuves de concours. Rien sur le statut des étudiants (stages sous statut de contractuels?). On imagine, en cohérence (!) avec les déclarations antérieures, qu'il y aura des *étudiant-es contractuel-le-s* avant le concours, puis des stagiaires (à temps plein?) après le M2, donc un an plus tard par rapport à aujourd'hui – ce qui réalise une importante économie de postes de fonctionnaires stagiaires au profit de la généralisation de la contractualisation (dispositif moins cher, plus flexible, avec une main d'œuvre captive et encore plus docile... *what else?*).

Est-ce le fin mot de la reprise en main de la formation par l'employeur et du dessaisissement de l'université? Admissibilité en fin de L3 (ou sélection sous une autre forme?), contenus de la formation entre L3 et M2, pilotés en amont par les rectorats qui choisiront leurs intervenants et, en aval, par l'inspection qui choisira de titulariser (selon un *ratio* fonctionnaires/contractuels décidé au regard des politiques publiques). L'annonce boucle la boucle et noue le garrot.

Finalement, rien sur la manière dont le positionnement et l'organisation de nouveaux concours pourraient permettre de peser sur la crise de recrutement: aider des étudiants ce n'est pas les mettre au travail plus tôt et sans formation. C'est les soutenir financièrement pour qu'étudier soit possible et revaloriser le métier.

Plutôt que des annonces floues, on attend un vrai débat – l'époque est censée s'y prêter... – sur l'architecture et les enjeux de la formation des enseignants! Et si le ministère commençait par communiquer le fameux rapport Saint-Girons, et regroupait les acteurs de la formation pour *écouter* ce qu'ils ont à dire (et en tenir compte... pas comme pour l'arrêté master par exemple!)?

Rappel: nous n'avons pas de position collective tranchée sur la position du concours en tant que telle, mais nous sommes attachés:

– au concours et aux statuts de fonctionnaire-stagiaire et de fonctionnaire, qui garantissent la liberté pédagogique et de recherche

– au statut de l'*étudiant*, qui n'est pas censé prendre la classe en responsabilité – ce qui n'empêche pas de mettre en place des stages (y compris licence avec des UE de prépro), d'observation, pratique accompagnée, etc. (en présence d'un enseignant titulaire)

– à la progressivité de l'entrée dans le métier, donc à la limitation à un tiers temps de service après concours

– à une formation de haut niveau, universitaire et professionnelle, qui ne se confonde pas avec une adaptation immédiate au poste et/ou à une formation sur le tas.

ÉCHOS DES ESPÉ

Comité de mobilisation à Nantes

Une Heure d'information intersyndicale (FSU et SGEN-CFDT) a été organisée à l'ESPÉ le 31 janvier pour rendre compte de la réunion nationale du 24 janvier et pour discuter des perspectives locales d'action. Il a été proposé la constitution d'un Comité de mobilisation et d'appeler à une mobilisation de tou-te-s les collègues le mardi 5 février avec un rassemblement devant le Rectorat avant de se joindre au rassemblement appelé par l'intersyndicale 44 FSU,

CGT, Solidaires qui appelle également à la grève ce jour-là.

À Clermont-Ferrand, rencontre du président de l'université avec les collègues de l'ESPÉ

Invité par l'intersyndicale et les élus au conseil d'école, le président de l'Université Clermont – Auvergne, viendra lundi après-midi rencontrer tous les personnels de l'ESPÉ, accompagné de la VP CFVU, pour dialoguer et répondre à nos questions sur le rôle de l'université dans la réforme de la formation des enseignants (en visio-conférence avec nos trois sites départementaux: Allier, Cantal et Haute-Loire).

DERNIÈRE MINUTE

Nous venons d'apprendre qu'une réunion multilatérale (ministère de l'Éducation nationale et organisations syndicales), se tiendra le mardi 5 février 2019 avec pour objet la position du concours – *PE uniquement?*

***Le 5 février, rassemblements devant les rectorats, demandes d'audiences aux recteurs et présidents des universités, aux députés et sénateurs. Donnons tort au ministre:
NON, les enseignants ne soutiennent pas votre projet!***

